

- en assurant la coordination la plus étroite possible entre l'enseignement et les activités scolaires et extrascolaires pour faire en sorte que les ressources disponibles soient efficacement utilisées ;
 - en sensibilisant les responsables de la gestion et de l'administration de l'éducation , les enseignants et leurs organisations et les parents à l'importance de l'enseignement des sciences et de la technologie.
 - en commençant à enseigner, sans aucune discrimination, les rudiments de l'informatique dès les premières années de l'école.
42. L'approche de l'enseignement des sciences et de la technologie devrait être aussi interdisciplinaire que possible de sorte que les connaissances communes à différents domaines d'études puissent être utilisées et contribuer ainsi à faire comprendre à l'enfant les divers aspects des sciences et de la technologie.
 43. Une attention particulière devrait être accordée à l'application de méthodes pédagogiques adaptées à ce niveau et à ce type d'enseignement. Les sciences et la technologie devraient autant que possible être enseignées en se fondant sur les méthodes actives d'enseignement, sur les observations de l'élève, les méthodes expérimentales, les activités sur le terrain et les expériences simples. Pour compléter l'enseignement scolaire, des visites d'ateliers, d'usines, de musées, d'expositions et des activités périscolaires de caractère scientifique et technique pourront être organisées.
 44. Il faudrait promouvoir la production, pour l'enseignement des sciences et de la technologie, d'un équipement peu coûteux faisant appel aux matériaux et aux ressources disponibles sur place. Cela serait plus aisé si chaque école établissait des liens institutionnels avec des centres de production ou de services situés dans sa région.
 45. Pour aider les enfants du primaire à mieux assimiler les connaissances théoriques et pratiques, il faudrait s'employer, en conformité avec les coutumes et pratiques nationales, à encourager la préparation et la production de manuels et de matériels pédagogiques adaptés à l'enseignement des sciences et de la technologie dans les langues nationales ou dans la langue maternelle des enfants. Il est nécessaire d'élaborer dans un grand nombre de langues nationales des glossaires de termes indispensables à l'enseignement des sciences et de la technologie.
 46. Les programmes de formation pédagogique initiale et en cours d'emploi devraient être renforcés et renouvelés en y introduisant des matières et des méthodes adaptées à l'enseignement des sciences et de la technologie. Les futurs maîtres du primaire devraient également être initiés aux techniques qui permettent d'intégrer les notions scientifiques et technologiques aux autres disciplines de l'enseignement primaire. Les cours organisés à l'intention des maîtres du primaire en exercice devraient comporter des éléments relatifs aux contenus et aux méthodes de l'enseignement des sciences et de la technologie. Des cours devraient également être organisés à l'intention des professeurs de sciences et de technologie qui peuvent être appelés à enseigner ces matières dans des écoles primaires. Il serait souhaitable que le corps enseignant soit en contact permanent avec les milieux scientifiques et techniques locaux.
 47. Il faudrait organiser, à l'intention des maîtres du primaire, en tant que de besoin, des séminaires et des ateliers de réflexion sur l'organisation d'activités extrascolaires propres à apporter une contribution à l'enseignement des sciences et de la technologie dans le cadre local.
 48. L'initiation scientifique et technique devrait se fonder et s'appuyer sur des activités de recherche et d'évaluation dans des domaines comme les contenus, les méthodes et les équipements pour l'enseignement des sciences et de la technologie, sur l'articulation entre ce type d'enseignement et le développement général de l'enfant, et sur la contribution que des conditions d'apprentissage appropriées aux sciences et à la technologie peuvent apporter à la maîtrise des savoir-faire de base.